

Ecrit par Echo du Mardi le 23 février 2021

Monsieur Georges Julien ROGIER



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 23 août 2025 Département : Vaucluse Cette annonce paraîtra le 23 février 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Aux termes de son testament olographe **Monsieur Georges Julien ROGIER**, demeurant à CARPENTRAS (84200) 107 rue Colbert a institué des légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description le 21 décembre 2020 par Maître Caroline LACAZE-MARS, Notaire à PERNES-LES-FONTAINES (84210), 126, avenue Charles de Gaulle, suivi d'un acte complémentaire reçu par ledit notaire en date du 16 février 2021 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par les légataires universels seront formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Florence BRULE-GADIOUX, notaire à PERNES LES FONTAINES (84210) 460 Cours Frizet, dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

3950482

Publié le 23/02/2021

